

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 FEVRIER 2026**

Délibération n°2026.02.034

Habitat – réalisation de deux terrains familiaux locatifs sur la commune de Saint-Yrieix sur Charente, rue de la Coutille

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 janvier 2026

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **61**

Nombre de pouvoirs: **12**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHEIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Lionel MAHERAULT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Chantal DOYEN-MORANGE à Jean-Claude COURARI, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Hélène GINGAST à Michel BUISSON, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine REVEL à François ELIE,

Excusé(s): Frédéric CROS, Fabienne GODICHAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.02.034**

Rapporteur : Monsieur ZIAT

HABITAT – REALISATION DE DEUX TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS SUR LA COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE, RUE DE LA COUTILLE

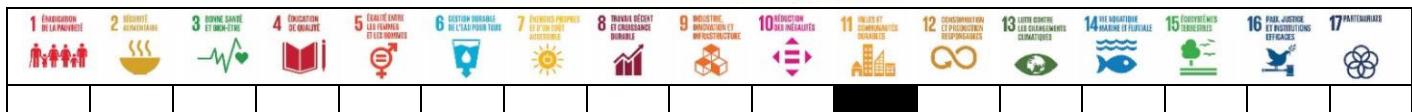
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : HABITAT RAISONNÉ ET ACCESSIBLE

Enjeux : [10301 -1) PUBLICS FRAGILES]

OBJECTIFS DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Accès au logement décent et adapté / Réinvestissement des friches

CONTEXTE

Au titre de sa compétence en matière d'habitat et d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^{er} et 3^{er} du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, GrandAngoulême réalise une opération de deux terrains familiaux à destination des gens du voyage sur la commune de Saint Yrieix Sur Charente, rue de la Coutille, sur une emprise non utilisée du réservoir d'eau potable du Poteau, aujourd'hui propriété communale mais destinée à devenir la propriété de GrandAngoulême.

Cette opération est réalisée en conformité avec les besoins identifiés dans le Schéma départemental d'accueil pour les gens du voyage de la Charente, repris à une échelle communautaire dans le Programme Local de l'Habitat 2021-2027. Il est rappelé que les terrains familiaux sont comptabilisés au titre de la loi SRU.

PROJET

GrandAngoulême a mené un travail de réflexion et de concertation avec la commune et le Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Charente (SMAGVC) qui a permis d'identifier le foncier de 800 m² environ pour créer deux terrains familiaux locatifs.

Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de GrandAngoulême. Le coût total prévisionnel pour la réalisation des deux terrains est de 250 000 € TTC.

Chaque terrain familial, d'une superficie d'environ 300 m², accueillera un module d'environ 30m² et un emplacement pour le stationnement de deux caravanes.

Ce projet pourrait voir le jour fin 2026 selon le calendrier actuel de l'opération.

La gestion de ces terrains sera ensuite confiée au SMAGVC par convention dans le cadre du partenariat avec GrandAngoulême.

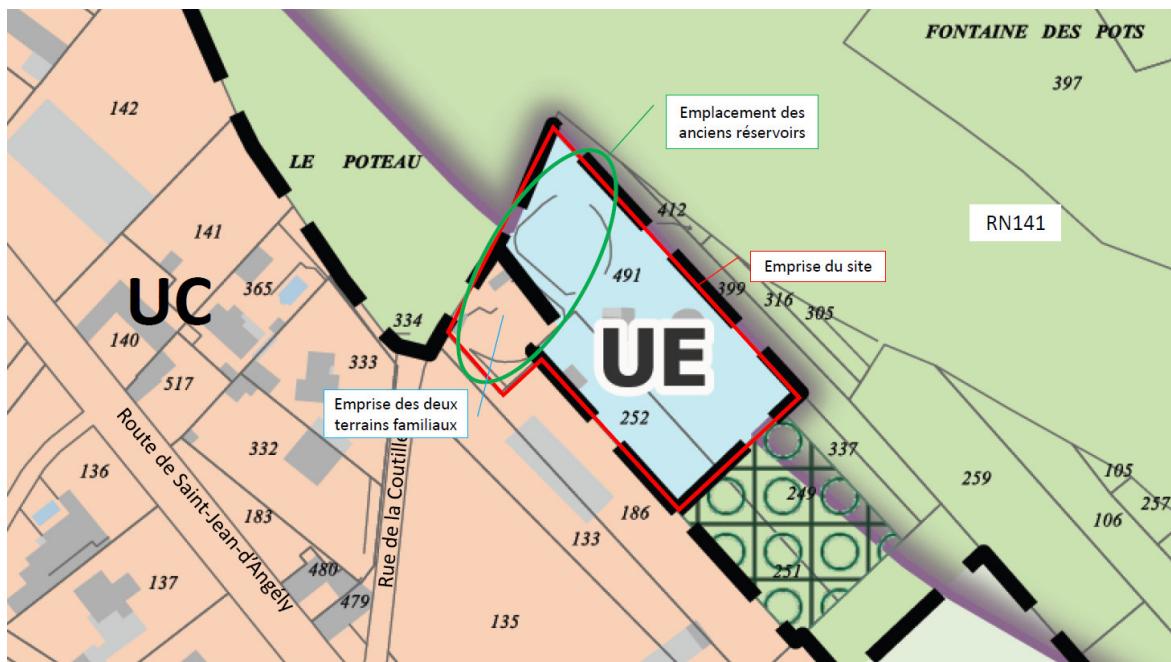
MODIFICATION DE L'AFFECTATION DE L'EMPRISE FONCIERE ACTUELLE

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, il convient de modifier l'affectation du foncier n'étant plus nécessaire à l'exercice de la compétence « Eau Potable » de GrandAngoulême en vue de l'affecter à l'exercice de la compétence en matière d'accueil des gens du voyage et d'habitat. En effet, c'est dans le cadre de sa compétence « Eau Potable », que GrandAngoulême s'est vu transférer les équipements utiles (réseaux, réservoirs...) par les communes, et en particulier le réservoir situé au lieudit Le Poteau sur la commune de Saint-Yrieix sur Charente.

Ainsi, la commune de Saint-Yrieix sur Charente est restée propriétaire des installations que GrandAngoulême exploite et entretient.

En suivant, GrandAngoulême proposera à la commune d'acquérir ce foncier. A cet égard, une décision pourra être rédigée en ce sens.

Ce site a une emprise foncière de 5 795 m² sur les deux parcelles cadastrées section BX, n°252 et 491. La superficie actuelle du site dépasse largement les besoins des infrastructures en place, les anciens réservoirs situés à l'ouest ayant été déconstruits.





Vu le bureau communautaire du 22 janvier 2026,

Je vous propose donc :

D'APPROUVER la réalisation d'une opération de deux terrains familiaux locatifs rue de la Coutille sur la commune de Saint-Yrieix sur Charente sous maîtrise d'ouvrage communautaire, pour un montant de 250 000 €.

D'APPROUVER la désaffectation de la compétence « Eau Potable » du foncier identifié,

D'APPROUVER la réaffectation de ce foncier à la compétence en matière d'accueil des gens du voyage et du Programme Local de l'Habitat,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dument habilitée à signer tous les actes à intervenir.

Pour : 73	APRES EN AVOIR DELIBERE
Contre : 0	LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Abstention : 0	A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Non votant : 0	ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE